



**Contrat de carte à points
Amap Brasserie du Vallon**



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le producteur	Le consomm'acteur
Brasserie du Vallon Quentin Mangel	NOM, Prénom
2 rue de Soultz 68540 BOLLWILLER	Adresse Code postal, commune
Mail : brasseriequivallon@gmail.com Tel : 06 29 21 74 00	Mail Tél.

N° d'adhérent :

Membre de l'Amap Brasserie du Vallon : oui – non

Membre d'une autre Amap : oui - non

VALEUR DU POINT : 1.00€

Pour l'Amap Brasserie du Vallon, vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 18 points (soit 18.00€) et d'une valeur maxi de 42 points (soit 42.00€) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention: S'il suffit d'être adhérent de ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Brasserie du Vallon pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement par **virement bancaire (à privilégier)** ou par CB. (**Attention : chèques non acceptés**)

Etabli en 1 exemplaire, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

